

# LES COTISATIONS MENSUELLES DES ANCIENS SALARIÉS POUR



1.

## ANCIEN SALARIÉ RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SS

	BASE CCN	SURCO A	SURCO B	SURCO C
Ancien Salarié	42 €	52,50 €	75 €	87 €
Conjoint ≤ de 40 ans	56,50 €	69,40 €	86,48 €	93,63 €
Conjoint > de 40 ans	68,54 €	81,54 €	105,27 €	115,61 €
Enfant (gratuité au 3 <sup>ème</sup> )	32,60 €	37,92 €	50,36 €	57,81 €

2.

## ANCIEN SALARIÉ RELEVANT DU RÉGIME ALSACE MOSELLE DE LA SS

	BASE CCN	SURCO A	SURCO B	SURCO C
Ancien Salarié	30 €	40,50 €	63 €	75 €
Conjoint ≤ de 40 ans	56,50 €	69,40 €	86,48 €	93,63 €
Conjoint > de 40 ans	68,54 €	81,54 €	105,27 €	115,61 €
Enfant (gratuité au 3 <sup>ème</sup> )	32,60 €	37,92 €	50,36 €	57,81 €

### Modalités de paiement des cotisations

Les cotisations individuelles sont **prélevées d'avance sur votre compte bancaire le 5 de chaque mois** pour le mois en cours, par GPS.

**Joignez le relevé d'identité bancaire d'un compte courant** à votre nom ou celui d'un compte joint. Les prélèvements bancaires ne peuvent pas être effectués sur un compte épargne.

Toute déclaration de changement de situation (changement de contrat, ajout ou retrait d'un bénéficiaire, résiliation, ...) non communiquée avant l'appel de cotisations, ne sera prise en compte qu'au titre de l'appel de cotisations suivant.



#### BESOIN D'AIDE ?

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER  
[gestion@gpam.fr](mailto:gestion@gpam.fr)  
02 54 88 38 15

ET SUR LES SITES CONSEILLERS  
[www.gpam.fr](http://www.gpam.fr)  
[www.hcrsante.fr](http://www.hcrsante.fr)